

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES
COMPTE-RENDU - SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2008

Nombre conseillers en exercice	:	47	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	13 novembre 2008
Nombre conseillers présents	:	41	Date de l'affichage du procès-verbal	25 novembre 2008
dont : conseillers titulaires	:	36		
conseillers suppléants	:	5		

L'an deux mil huit, le vingt novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin.

Etaient présents : Mmes et MM. GOSSELIN Jean-Paul, Président, DESPLANQUES Alain, DE LA FOURNIERE Gérard, MELLET Daniel, MABIRE Edouard, LESEIGNEUR Hélène Vice-Présidents, BOUSSARD Jean-Luc, CANDONI Pierre, LESAGE Régine, MENDES Thierry, TOLLEMER Catherine, LECOEUR Raymond, DESPREZ Thierry, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, LE VAST Jean-Claude, SCELLE Gilbert, BONIAKOS Dimitri, GIOT Gilbert, CACQUEVEL Brice, POULAIN Jérôme, CHOLOT Guy, FLAMBARD Geneviève, GODEY Laurie, LAIDET Serge, VOISIN René, LEVEEL Henri, VRAC Eugène, LOZOUET Roger, FAUVEL Philippe, MELLET Christophe, LECHEVALIER Roger, RABEC Gilles, BOISNEL Jean, MABIRE Caroline, JEANNE Patricia.

Membres suppléants : Mme et MM. LEBLOND Jean-Luc (suppléant de LE ROUX Pierre), MABIRE René (suppléant de FEUILLY Emile), PULCINELLA Robert (suppléant de Patrick BROQUET), POULAIN Joseph (suppléant de LECHEVALIER Alain), LEPIGEON Thérèse (suppléante de FERRIER Christian).

Absents excusés : MM LE ROUX Pierre, OESTEREICH Michel, BLONDET Renaud, FEUILLY Emile, LECHEVALIER Alain, BROQUET Patrick, MOUCHEL Fabrice, LECAILLON Alain, BEAUPERE Nicolas, FERRIER Christian, TARDIF Thierry.

Secrétaire de séance : Mme Laurie GODEY

M. le Président remercie les Membres du Conseil pour leur présence à cette assemblée. Il interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance.

Aucune remarque n'étant exprimée et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2008.

M. le Président demande au Conseil Communautaire d'ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- 10 - Dématérialisation du contrôle de légalité,
- 11 - Modification régie de recettes centre multimédia.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve l'ajout de ces deux points.

Compte-rendu délégations :

- Délégations au Bureau Communautaire :
 - Assurances 2009/2011 : marché attribué à la SMACL pour une cotisation 2009 11 967.77 € TTC

- Lot n° 1 - responsabilité civile et protection juridique
Cotisation annuelle TTC : 3 004.04 €
 - Lot n° 2 - matériel informatique
Cotisation annuelle TTC : 370.60 €
 - Lot n° 3 - dommages aux biens immobiliers
Cotisation annuelle TTC : 2 900.86 €
 - Lot n° 4 - flotte automobile
Cotisation annuelle TTC : 5 692.27 €
- Maîtrise d'œuvre lotissement St Lô d'Ourville : marché déclaré infructueux

1. COMMISSION D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

M. le Président informe le Conseil Communautaire que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a fixé des obligations assorties de délais en matière d'accessibilité des bâtiments, des transports et de la voirie.

• Création de la commission intercommunale

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, participation et citoyenneté des personnes handicapées et notamment ses articles 45 et 46, Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2143-3,

Vu la circulaire du 14 décembre 2007 relative au plan d'action en faveur de la mise en œuvre des mesures prévues par la loi du 11 février 2005 en matière d'accessibilité,

La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) a été posée par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour les communes et les structures intercommunales de plus de 5 000 habitants compétentes en matière de transport ou d'aménagement du territoire.

Cette commission, dont la création figure parmi les mesures à prendre pour améliorer l'accessibilité aux espaces publics et au cadre bâti, détient les attributions suivantes :

1. L'établissement du bilan d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et de propositions de nature à améliorer l'accessibilité de l'existant,
2. L'organisation d'un recensement de l'offre de logements accessibles.

La Commission aura vocation à initier l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics, si la compétence « élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics » lui est transférée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve la création de la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux personnes handicapées,
- autorise M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- décide que la commission sera composée de 28 représentants répartis comme suit :
 - 18 élus de la 3CI (1 élu par commune + 2 élus représentants la 3CI)
 - 5 représentants maximum des associations de personnes handicapées
 - 5 représentants maximum d'associations d'usagers

- Compétence « élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics »

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, participations et citoyenneté des personnes handicapées et notamment les articles 45 et 46,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2143-3 et L 5211.17,

Vu le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,

La préparation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics obéit aux prescriptions du décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006. Ce décret vient compléter les dispositions de l'article 45 de la loi du 11 février 2005.

Aux termes de cette disposition, le plan de mise en accessibilité doit fixer notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la communauté. La commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées aura vocation à initier l'élaboration du plan de mise en accessibilité. Ce plan doit être établi pour le 22 décembre 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 33 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention approuve le projet de révision statutaire en vue de transférer la compétence « plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics ».

2. RELAIS SERVICE PUBLIC - AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION

M. le Président présente le projet de convention de labellisation du Relais Service Public de la Côte des Isles. Cette démarche permet d'identifier les services rendus à la population par la Communauté de Communes de la Côte des Isles (Visioguichet, centres multimédia, permanences associatives, Relais Assistants Maternels...). La labellisation s'accompagne de la signature d'une convention annuelle, avec tacite reconduction et d'une dotation de 10 000 € pour l'année 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise M. le Président à signer la convention de labellisation du Relais Service Public de la Côte des Isles.

3. SYNDICAT MIXTE DU COTENTIN - MODIFICATION STATUTAIRE

M. le Président fait part au Conseil Communautaire que le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Cotentin, lors de sa séance du 08 octobre dernier, a adopté une délibération prévoyant une modification statutaire sur deux points :

1. mutualisation des services et moyens avec d'autres syndicats mixtes ou établissements publics de son ressort,
2. réalisation d'études ou réponses à appel à projets ouverts au pays portant sur des thèmes d'intérêt de Pays cités comme tels dans la convention territoriale, dans la stratégie du Pays ou dans la charte de développement. Dans ce cas, à la demande de plusieurs membres (au moins trois) agissant dans une thématique structurante du Pays, ces études pourront être réalisées en maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée par convention de mandat, à donner ou à recevoir. Il est alors requis la majorité des 2/3 de l'assemblée. Au besoin, le coût des études y afférant sera réparti par voie conventionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de donner son accord à la modification de statuts du Syndicat Mixte du Cotentin.

4. LOTISSEMENT ST GEORGES DE LA RIVIERE ET LE MESNIL - AVENANTS

- Lotissement « les Ormeaux » à le Mesnil : M. le Président présente l'avancée du chantier et l'avenant représentant plus de 5 % du marché initial et qui a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres le 19/11/2008 :

- lot 1 - voirie, assainissement - Ets MESLIN

Plus-value pour la prise en compte de la mise en place du réseau eaux pluviales sur l'ensemble du lotissement, soit un montant de 11 100.00 € HT.

Il présente ensuite la modification inférieure à 5 % du marché initial :

- lot 2 - eau potable - entreprise SITPO

plus-value de 449.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- donne son accord aux plus-values présentées ci-dessus,

- autorise M. le Président à signer les avenants avec les entreprises Meslin et SITPO.

- Lotissement « la Prévellerie » à St Georges de la Rivière : M. le Président présente l'avancée du chantier et les avenants en plus-value constatés :

- Lot 1 - terrassement, voirie, assainissement - Ets MESLIN : réalisation de 4 emplacements de parking supplémentaires, de travaux de renforcement de la voirie le long du talus pour un montant de + 6 393.24 € HT

- Lot 2 - Electricité, EP, AEP - entreprise ETDE : pose d'un candélabre supplémentaire et de prises guirlandes pour un montant de + 1 921.65 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- donne son accord aux plus-values présentées ci-dessus,

- autorise M. le Président à signer les avenants avec les entreprises Meslin et ETDE.

5. LANCEMENT CONSULTATIONS

- Renouvellement ligne de trésorerie : M. le Président rappelle que la Communauté de Communes a contracté une ligne de trésorerie de 300 000 € auprès du Crédit Mutuel ; ce contrat arrive à échéance le 20 décembre 2008. Compte tenu des investissements prévus, il s'avère indispensable de renouveler cette ligne de trésorerie pour un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à lancer une consultation pour le renouvellement de l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 300 000 €.

- Dispositif assainissement lotissement le Mesnil : M. le Président présente le dispositif d'assainissement susceptible d'être mis en place au lotissement de le Mesnil et qui permettrait également de raccorder le lotissement HLM existant (estimation : 35 000 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à lancer la consultation relative au dispositif d'assainissement pour le lotissement « Les Ormeaux » sur la commune de Le Mesnil, dans le cadre de la procédure adaptée.

- Création d'une photothèque : M. le Vice-Président en charge du développement économique et touristique présente ce projet qui consiste en la réalisation de clichés photographiques afin de couvrir des événements ponctuels et de rendre un large aperçu du territoire et des activités qui s'y déroulent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 40 voix pour et 1 abstention autorise M. le Président à lancer la consultation relative à la création d'une photothèque, dans le cadre de la procédure adaptée.

- Aires de sécurisation 2009/2010: M. le Président rappelle que la Communauté de Communes de la Côte des Isles détient la compétence «travaux de sécurisation consistant en la réalisation d'aires de croisement sur les voies communales et chemins ruraux situés hors agglomération et qui assurent la liaison des communes du territoire ». Il propose le lancement de la consultation concernant les aires retenues par la Commission Espace Rural pour les années 2009 et 2010 (montant estimé : 80 000 € TTC). Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à lancer la consultation concernant les aires de sécurisation retenues par la Commission Espace Rural pour les années 2009 et 2010 dans le cadre de la procédure adaptée.

6. CREATION POSTE CONTRACTUEL ADJOINT TECHNIQUE DE 2^E CLASSE A TEMPS NON COMPLET 24/35^E

M. le Président informe le Conseil Communautaire que le ménage des locaux communautaires est actuellement réalisé par un agent recruté en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) pour une durée de 24 heures hebdomadaires. Ce poste a été créé dans l'attente de la possible reprise d'un agent titulaire actuellement en maladie professionnelle.

Le contrat se termine le 15 décembre prochain et M. le Président propose le recrutement d'un agent non titulaire occasionnel, dans le cadre de l'article 3 - alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, pour une durée de 3 mois renouvelable une fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide la création et le recrutement d'un adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (24/35^e) à partir du 16 décembre 2008, pour une durée de 3 mois, renouvelable une fois.

7. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

a. Budget général (DM 4)

Section de fonctionnement

1. c/617 - études et recherches	- 4 000 €
2. c/6413 - personnel non titulaire.....	+ 20 000 €
3. c/6419 - remboursement rémunération.....	+ 20 000 €
4. c/6554 - organismes de regroupement.....	+ 305 €
5. c/65738 - autres organismes publics.....	+ 1 000 €
6. c/6574 - subventions organismes privés	- 1 305 €
7. c/66111 - intérêts des emprunts.....	+ 4000 €

section d'investissement

8. c/2313 - 122 - siège communauté.....	+ 18 298 €
9. c/1324 - 134 - Participation commune	+ 18 298 €

b. Budget ordures ménagères (DM 2)

Section d'exploitation

1. c/6218 - remboursement frais de personnel	+ 2 000 €
2. c/022 - dépenses imprévues.....	- 2 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord aux décisions modificatives budgétaires ci-dessus.

8. DEMANDE DE SUBVENTIONS 2009

1. Association Eveil à la Musique

M. le Président fait part d'une demande de subvention de M. le Président de l'Association Eveil à la Musique. La participation sollicitée est de 20 000 € pour l'année 2009. M. le Président précise que la subvention 2008 se montait à 18 000 € et que l'augmentation est justifiée, malgré une légère baisse des effectifs, par l'augmentation de salaires et des frais de déplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par, à l'unanimité :

- donne son accord à l'attribution d'une subvention de 20 000 € à l'association « Eveil à la Musique » pour l'année 2009,
- décide d'inscrire ce montant au budget primitif 2009, et de verser un acompte correspondant à un tiers de cette subvention dès le mois de janvier 2009.

2. Course cycliste la Gainsbarre

M. le Président fait part d'une demande de subvention de l'association Gainsbarre Gislard pour l'organisation de la course cycliste « la Gainsbarre » qui se déroulera le 18 avril 2009. La participation sollicitée est de 3 000 € (2 300 € versés en 2007).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 38 voix pour, 1 voix contre et 2 abstention(s) :

- donne son accord à l'attribution d'une subvention de 2 500 € à l'association Gainsbarre Gislard pour l'année 2009,
- décide d'inscrire ce montant au budget primitif 2009.

9. REGIE DECHETTERIE - INTEGRATION TARIFS VOTE S EN 2007

Point retiré à l'ordre du jour

10. DEMATERIALISATION DU CONTROLE DE LEGALITE

M. le Président présente la démarche de dématérialisation du contrôle de légalité qui consiste à envoyer les actes (délibérations, décisions et arrêtés) à la Sous-Préfecture, par l'intermédiaire d'une plateforme sécurisée sur internet. Un accusé réception électronique est émis lors de l'ouverture de l'acte et permet de faire le lien avec l'acte expédié. Il constitue une preuve de réception des actes et remplace ainsi le tampon de la sous-Préfecture.

Cette procédure se concrétise d'une part par la signature d'une convention de raccordement avec l'Etat et d'autre part par l'autorisation de lancer une consultation pour désigner un prestataire chargé de l'hébergement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 39 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- autorise M. le Président à signer la convention avec le représentant de l'Etat pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- autorise M. le Président à lancer une consultation afin de choisir la plateforme dématérialisée.

11. REGIE DE RECETTES CENTRE MULTIMEDIA

M. le Président propose au conseil communautaire de modifier l'arrêté de création de la régie de recettes des centres multimédia afin de prévoir un fonds de caisse de 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de modifier l'article 5 de l'arrêté de régie comme suit :

- Article 5 : le fonds de caisse attribué à la régie est de 100 €.

12. QUESTIONS DIVERSES

- Courrier SPANC

M. le Président indique que des réponses ont été reçues des services de l'Etat et qu'il en a informé les maires.

- Construction de la gendarmerie

M. le Président rappelle que le Colonel Taché rencontrera le bureau communautaire le lundi 24 novembre 2008 à 18 heures. Il donne lecture du dernier courrier reçu émanant du Colonel Taché.

- Bail emphytéotique avec la commune de Fierville les Mines

M. le Président indique être dans l'attente d'une réponse à un courrier adressé en 2006 à la commune de Fierville les Mines.

- Compte-rendu réunion Natura 2000

M. le Président rend compte de la réunion organisée pour la mise en place du comité de pilotage Natura 2000 le jeudi 6 novembre dernier à la salle des Douits de Barneville-Carteret à laquelle toutes les communes littorales étaient conviées.

- Journée Portes Ouvertes du siège de la Communauté de Communes :

Cette manifestation est prévue samedi 06 décembre 2008, de 14 h à 17 h. A cette occasion, les visiteurs auront accès à une exposition proposée par Eco Emballages sur les déchets et la collecte sélective.

- Rencontre des élus avec la Mission Locale

M. le Président rappelle aux conseillers que les dates du 1^{er} ou 4 décembre ont été proposées pour la rencontre avec les dirigeants de la Mission Locale. Il demande aux élus intéressés de bien vouloir donner leurs disponibilités rapidement.

- Centre multimédia

M. le Président informe l'assemblée de l'ouverture, ce jour, du Centre Multimédia de Barneville-Carteret. Il précise qu'une inauguration officielle aura lieu en présence des partenaires financiers (Conseil Régional et Syndicat Mixte Manche Numérique). Il précise que les deux Centres Multimédia du territoire sont dorénavant accessibles aux personnes handicapées.

- Festival des Culottes Courtes 2009

Mme Hélène Leseigneur informe l'assemblée que le festival des « Culottes Courtes » aura lieu du 22 au 31 mai 2009 sur le thème « bouge ton corps ».

- Circulaire Manche Numérique - réseaux fibres optiques

A propos de la circulaire de Manche Numérique reçue dans toutes les mairies du territoire, M. Henry Leveel souhaite que les représentants de Manche Numérique soient invités à une réunion d'information auprès de tous les conseillers municipaux.

- Aires de sécurisation 2008

M. Daniel Mellet informe l'assemblée que les aires de sécurisation prévues en 2008 sont terminées avant la fin de l'année.

La séance est levée à 22 h 15